

**ONET TECHNOLOGIES TI**36 BLD DE L'OCEAN  
13258 MARSEILLE CEDEX 09

SIREN : 388035107 N° TVA : FR88388035107

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT S'ADRESSER A :**ZA LA PLAINE DES VAUX  
6A, IMPASSE PIERRE LATECOERE  
37500 CHINON

Tél. : 02.47.98.34.00


Onet-Technologies-formation@Onet.fr

STE : S0069 AGENCE : A3710  
24130153537**IP - INTERIM PLACEMENT 4**200 ROUTE DE MARSEILLE  
26200 MONTELMAR

N° CLIENT : 2295L

N° ID. TVA : FR63789792835

REFERENCE : 2026-06-0003

LIBELLÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TVA	MONTANT
<b>N/REF 26234427PH LIEU PIERRELATTE</b>				
STAGIAIRE (S) ATILLA AKTAS, YOUSSEF BOUKHCHACHA FORMATION PASS CC DUREE 14H00 DATE (S) DU 01 AU 02/06/2026	2.00	418.00	20.00	836.00
				
Déclaration d'existence 24130153537. Cette facture tient lieu de convention simplifiée - SIRET 388 035 107 00290 - APE 8559A.				
<b>MONTANT HT. 1</b>	<b>TVA</b>	<b>MONTANT HT. 2</b>	<b>TVA</b>	<b>MONTANT HT. 3</b>
836.00	20.00			
				<b>TOTAL HORS TAXES</b>
				EUR 836.00

ÉCHÉANCE : 12/07/2026

Sur les Encaissements

30 JOURS SANS ESCOMPTE

PAIEMENT PAR VIREMENT

COORDONNEES BANCAIRES :

FR76 1131 5000 0108 0097 6762 319

CEPAFRPP131

**TOTAL TVA**

167.20

**TOTAL A PAYER**

EUR 1 003.20

Pour les contrats soumis à l'article L441-10 du Code de commerce à défaut de règlement à l'échéance toute somme impayée se verra majorée de plein droit d'une pénalité de retard égale à 15% ou à trois fois le taux d'intérêt légal si cette pénalité s'avère supérieure, et d'une indemnité forfaitaire minimum pour frais de recouvrement de 40 euros.

Vous pouvez adresser le détail de vos virements sur [avis-virement@onet.fr](mailto:avis-virement@onet.fr)

## ONET TECHNOLOGIES

### 10 – PRIX PAIEMENT

#### EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES

.....

**10.4 Exigibilité - déchéance du terme - pénalités :** le Client s'interdit de procéder à une compensation de règlement entre les sommes qui pourraient lui être dues par le Prestataire et la facturation de ce dernier. En tout état de cause, les paiements reçus par le Prestataire s'imputent par priorité sur les intérêts du capital, sur les pénalités, et sur les prestations les plus anciennes faites par le Prestataire au profit du Client. Toute facture impayée, en tout ou partie, pourra entraîner la suspension sans préavis des prestations. A défaut de règlement à l'échéance, toute somme restant due se verra majorée de plein droit d'une pénalité de retard égale à 15 % ou à trois fois le taux d'intérêt légal si cette pénalité s'avère supérieure et d'une indemnité forfaitaire minimum pour frais de recouvrement de 40 euros. Les pénalités de retard seront calculées sur le montant toutes taxes comprises de la somme restant due et seront décomptées *pro rata temporis* du jour de l'échéance convenue à la date du règlement du principal. Ces pénalités ne constituent pas une renonciation du Prestataire à réclamer une réparation intégrale du préjudice subi. Le défaut de paiement d'une somme à l'échéance entraîne de plein droit la déchéance du terme pour tous les montants restants dus au terme de tous les contrats en cours avec le Client. Si le Client ne présente pas à la date d'exécution de la Prestation les mêmes garanties financières dont il disposait à la date de la commande, le Prestataire pourra subordonner l'exécution de sa prestation ou la poursuite de tout ou partie des contrats en cours à la constitution de garanties à son profit (telle par exemple qu'une caution solidaire) en le faisant savoir au client par simple lettre recommandée.

### 17 - RESILIATION

**17.1** En cas de manquement du Client à l'un quelconque de ses engagements et obligations contractuels, chacun d'entre eux étant jugé essentiel, y compris à défaut de règlement d'une ou plusieurs factures, le Contrat pourra être résilié par le Prestataire à l'expiration d'un délai de huit jours suivant mise en demeure infructueuse signifiée par lettre recommandée avec avis de réception. La résiliation du Contrat pourra être prononcée dans les mêmes formes et délais en cas de suspension du Contrat supérieur à deux mois comme plus généralement en cas de manquement par le Client à l'un quelconque des termes des présentes, chacun d'entre eux étant jugé essentiel.

**17.2** La résiliation anticipée du Contrat prise en application d'une inexécution du Client obligera ce dernier à régler au Prestataire, sans préjudice de toute autre demande de dommages et intérêts, une indemnité dont les Parties conviendront, sans qu'elle puisse être inférieure à 10% (dix pour cent) du montant des prestations restant à réaliser au titre du Contrat.

**17.3 Cas des contrats avec reprise du personnel :** si la résiliation ou la non reconduction du Contrat pour quelle que cause que ce soit n'est pas suivie de l'attribution des prestations à une autre entreprise prestataire ou si la nouvelle entreprise prestataire n'est pas soumise aux dispositions conventionnelles du Prestataire prévoyant le transfert et la continuité des contrats de travail des salariés affectés à la prestation ou si les dispositions de l'article L 1224-1 du code du travail ne trouvent pas application, le client s'engage à assurer lui-même la continuité des contrats de travail des salariés ou à l'imposer à la nouvelle entreprise prestataire. Tout non-respect par le Client non justifié par un refus des salariés, exposera celui-ci à verser au Prestataire le montant des indemnités de licenciement dues aux dits salariés, majorées le cas échéant des indemnités de préavis, lorsque ce dernier n'aura pu être effectué.

### 20 - REGLEMENT DES LITIGES - ATTRIBUTION DE COMPETENCE :

POUR TOUTES LES CONTESTATIONS RELATIVES A LA VALIDITE, L'EXECUTION OU A L'INTERPRETATION DU PRESENT CONTRAT, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE SERA SEUL COMPETENT, MEME EN CAS DE REFERE.

En cas de défaut de règlement, le Prestataire se réserve la possibilité, par dérogation expresse à ce qui précède, de recouvrer les sommes en cause par voie d'injonction de payer par devant le Tribunal du domicile du siège du Client.

3720283375



# CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Session n° 26234427PH

Page 1 sur 2

**Votre Interlocuteur**  
**ONET TECHNOLOGIES TI - Centre de Formation**  
 SIRET : 388 035 107 00290 - N°activité : 24130153537  
 Manon MOURMES  
 ☎ 04 75 92 30 30

IP - INTERIM PLACEMENT 4  
 Madame GENERIQUE ADRESSE  
 162 AVENUE KENNEDY

222SL

30130 - PONT SAINT ESPRIT

**Intitulé :** Passerelle Prévention des Risques de niveau 1 -  
 Option Cycle du Combustible (CC)  
**Durée :** 2.00 jour(s), soit 14:00 heures  
**Dates :** Du 01/06/2026 au 02/06/2026  
**Horaires :** Début 1<sup>er</sup> jour : 8:30 h  
 Fin dernier jour : 17:00 h  
**Lieu :** PIERRELATTE (26)

Intitulé de la prestation	Type de tarification	Coût unitaire HT	Quantité	Coût global HT
Formation Inter	Forfait/Pers.	418,00 €	2.00	836,00 €

Montant total HT	836,00 €
Montant total TVA 20%	167,20 €
Montant total TTC	1 003,20 €

L'inscription ne sera définitive qu'à réception de ce document dûment complété et signé, accompagné des prérequis.

- Important :**
- Maîtrise de la langue d'enseignement
  - Certificat PR1 d'une autre option datant de moins de 3 ans et 6 mois
  - Se munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) en cours de validité

Prénom-Nom	Date de naissance
ATILLA AKTAS	06/09/2002
YOUSSEF BOUKHCHACHA	10/08/1998

Si vous avez des besoins d'aménagements spéciaux dû à une gêne, un handicap temporaire ou permanent merci de nous le signaler.

Pour IP - INTERIM PLACEMENT 4 Prénom, Nom, Fonction : ..... Fait le, ..... à .....  <b>GRUPE IP</b> 230 Rue Pierre Dubern 13290 AIX EN PROVENCE SARL au Capital de 533 450 € RCS AIX 512 839 002	Pour ONET TECHNOLOGIES TI désignée ci-après Onet Technologies Formation Anne-Laure MINAND - Responsable formation Fait le 05/05/2026 ..... à PIERRELATTE  <b>ONET TECHNOLOGIES TI</b> <b>Centre de Formation</b> Etablissement Secondaire inscrit au RCS de TOURS 017 rue Louis VILAIRE 26750 PIERRELATTE SIRET : 388 035 107 00290 - APE 8559A Tel. : 04 75 92 30 30 - Fax : 04 75 92 30 35
--	--

« Lu et approuvé » avec cachet et signature

### Renseignements complémentaires pour la facturation :

Numéro de commande, d'accord ou de prise en charge : .....

Si la facturation n'est pas à adresser au commanditaire en en-tête de la confirmation d'inscription

Société ou Organisme : .....

Adresse : ..... 4853

Complément d'adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail

Session n° 26234427PH

Entre les soussignés,

Entreprise utilisatrice de la formation	Entrepreneur de formation agréé
IP - INTERIM PLACEMENT 4 162 AVENUE KENNEDY 30130 - PONT SAINT ESPRIT	ONET TECHNOLOGIES TI Formation ZA La Plaine des Vaux – 6A Impasse Pierre Latécoère 37500 Chinon
Code NAF :	Code NAF : 85.59A
SIRET : 789 792 835 00041	Siret n° 38803510700290 Déclaration d'Activité enregistrée sous le n° 24130153537 auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ONET TECHNOLOGIES TI s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015. A ce titre, ONET TECHNOLOGIES TI adhère à la charte qualité d'AGEFOS PME qui est disponible à l'adresse : [www.agefos-pme.com](http://www.agefos-pme.com).

## Article 1 - Objet de la Convention

En exécution de la présente convention, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Intitulé de l'action de formation : Passerelle Prévention des Risques de niveau 1 - Option Cycle du Combustible  
(CC)

Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :

Date de la session : du 01/06/2026 au 02/06/2026  
Durée : 2.00 jour(s), 14:00 heures  
Lieu de la formation : PIERRELATTE (Drôme)  
Programme et méthodes : voir fiche descriptive en annexe  
Format de réalisation : Présentiel

## Article 2 – Effectif formé

ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation accueillera la (les) personne(s) suivante(s) :

ATILLA AKTAS

YOUSSEF BOUKHCHACHA

### Article 3 - Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'acquittera de :

Description de l'action de formation	Forfait/Pers.	Montant HT	TVA	Montant TTC	Coût TTC
Formation Inter		418,00 €	2,00	836,00 €	20 %
Coût total HT		836,00 €			
Montant Total TVA		167,20 €			
Coût total TTC		1 003,20 €			

### Article 4 – Modalités de règlement

Les factures seront établies à l'issue de la formation par l'organisme de formation ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation, accompagnées des feuilles d'émargement dûment signées par les stagiaires (signature le matin et signature l'après-midi) et le formateur ainsi que tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Dans le cadre d'une subrogation de paiement de la prestation à l'OPCO, IP - INTERIM PLACEMENT 4 transmet à ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation le numéro et l'avis d'accord de prise en charge avant le début de la prestation.

Dans le cas où l'OPCO ne prendrait pas en charge le montant, ou que l'accord de prise en charge ne nous serait pas adressé avant le début de l'action, les montants dus et les frais associés, seront intégralement facturés à IP - INTERIM PLACEMENT 4.

Les modalités de règlement sont définies contractuellement et peuvent varier en fonction de l'accord conclu entre les parties.

Dans tous les cas, les conditions retenues sont expressément mentionnées dans le contrat ou le bon de commande, et s'imposent aux deux parties dès lors qu'elles ont été acceptées.

### Article 5 – Résiliation de la convention

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 10 jours francs avant le début de l'action mentionnée dans l'article 1, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation pourra retenir sur le coût total, les sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action.

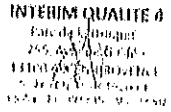

Dans tous les cas, les modalités retenues sont indiquées dans le contrat ou la commande et s'imposent aux deux parties dès leur acceptation.

### Article 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'Article 1.

Fait en double exemplaire, à CHINON, le 5 mai 2026.

Pour le client	Pour ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation
Nom du représentant légal ou signataire dûment habilité Date – Cachet – signature 29/05/2026	Annick LAURE MINAND - Responsable Formation
	

Un exemplaire de cette convention dûment signée et revêtue du cachet de l'entreprise est à nous adresser par courrier à l'adresse suivante :

6A, Impasse Pierre Latécoère – ZA La Plaine des Vaux – 37500 CHINON

Date d'émission du bon de commande : Le 05/05/2026

Le donneur d'ordre	Pont-Saint-Esprit 162 Avenue KENNEDY 30130 Pont-Saint-Esprit N° Téléphone : 0475500500 N° SIRET : 78979283500041		
Adresse de facturation	Identique à celle du donneur d'ordre		
Intitulé de la formation	Passerelle PR1 option CC		
Organisme de formation	ONET FORMATION - ONET TECHNOLOGIES TI PIERRELATTE 26700 PIERRELATTE		
Dates de la formation	Début : Le 01/06/2026 - Fin : Le 02/06/2026		
Participant(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Youssef BOUKHCHACHA</li> <li>● Atllia AKTAS</li> </ul>		
THEMES	Coût unitaire	Quantité	Coût Total (€ HT)
Passerelle PR1 option CC	418.00 € ht	2	836.00 € ht
<b>TOTAUX</b>	<b>TOTAL HT</b> 836.00 € ht	<b>TVA</b> 167.20 €	<b>TOTAL TTC</b> 1 003.20 €

Pour le Donneur d'ordre, Groupe IP  
 Mathilde Mouton Cartaz

Pour L'Organisme de Formation

**GROUPE IP**  
 230 Rue Pierre Duhem  
 13290 AIX EN PROVENCE  
 SARL au Capital de 533 450 €  
 RCS AIX 512 839 002

# FEUILLE D'ÉMARGEMENT STAGIAIRE

REF.: A 3710 FCO 040 IND B

**N° de session :** 26234427PH

**Lieu de réalisation :** ONET  
TECHNOLOGIES TI - Antenne de  
Pierrelatte

**Intitulé de la formation :**  
Passerelle Prévention des  
Risques de niveau 1 - Option  
Cycle du Combustible (CC)

**Durée** 14 heures



Nom : AKTAS

Prénom : ATTILA

Né(e) le : 06/09/2002

A : /

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Téléphone : /

E-mail :

Entreprise : INTERIM QUALITE PONT

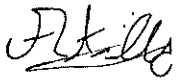



Agence de : /

Par ma signature, j'atteste avoir suivi la formation ci-dessus nommée.



Par ma signature, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Par ma signature, je reconnais avoir été informé que je serai filmé sur Chantier-École.

Jour	Débat	Fin	Durée	Visa Stagiaire	Visa Formateur
01/06/2026	08:30	12:00	03:30		
01/06/2026	13:30	17:00	03:30		

Jour	Début	Fin	Durée	Visa Stagiaire	Visa Formateur
02/06/2026	08:30	12:00	03:30		
02/06/2026	13:30	17:00	03:30		

Par ma signature, je reconnais avoir dispensé la formation ci-dessus nommée

Nom	Prenom	Dates d'animations	Visa formateur
VAISSIERE	JEAN MARIE	Du 01/06/2026 au 02/06/2026	
BRABANT	THOMAS	Du 02/06/2026 au 02/06/2026	



## CERTIFICAT DE REALISATION

N° **D-144844**

Je soussignée, Anne-Laure MINAND, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ONET TECHNOLOGIES TI,

Atteste que **ATILLA AKTAS**, de l'entreprise IP - INTERIM PLACEMENT 4,

a suivi l'action de formation

**Passerelle Prévention des Risques de niveau 1 - Option Cycle du Combustible (CC)**,

sur la session n°26234427PH,

Nature de l'action concourant au développement des compétences : action de formation.

qui s'est déroulée en Présentiel du 01/06/2026 au 02/06/2026

pour une durée de : 14:00 heures,

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, ONET TECHNOLOGIES TI s'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à PIERRELATTE, le 02/06/2026.

Anne-Laure MINAND – Responsable Formation

**ONET TECHNOLOGIES TI**  
**Centre de Formation**  
Etablissement Secondaire inscrit au RCS de TOURS  
217 rue Louis VILLAIRE  
26720 PIERRELATTE  
Capital de 2 000 000 €  
SIRET : 388 035 107 00290 - APE 8559A  
Tél. : 04 75 92 30 30 - Fax : 04 75 92 30 35



# CERTIFICAT DE STAGE

N° **PCC2623080015PH**

Je soussignée, Anne-Laure MINAND, responsable de la

**FORMATION AUX PERSONNELS INTERVENANT DANS DES ETABLISSEMENTS  
COMPORTANT AU MOINS UNE INB OU UNE INSTALLATION INDIVIDUELLE DANS LE  
PERIMETRE D'UNE INBS**

Certifie que Monsieur **ATILLA AKTAS**,

A suivi l'intégralité du stage

**Passerelle Prévention des Risques de niveau 1 - Option Cycle du Combustible (CC)**  
Qui s'est déroulé à PIERRELATTE

En langue française.

Session N°26234427PH du 01/06/2026 au 02/06/2026 (14:00 heures) et a obtenu un avis **FAVORABLE** à l'issue de la validation des acquis.

Ce stage est conforme aux cahiers des charges, CEFRI/REG-C-0206, CEFRI/SPE-F-0402, CEFRI/SPE-F-0405 et CEFRI/SPE-F-0415 aux indices applicables.

Conformément à la spécification CEFRI F le stagiaire a porté l'appareil de protection des voies respiratoires filtrant durant cette formation.

**Certificat valable 3 ans jusqu'au 02/06/2029 , délivré pour valoir ce que de droit**

Numéro de certificat CEFRI 015F valable jusqu'au 30/04/2027.

Fait à PIERRELATTE, le 02/06/2026

**ONET TECHNOLOGIES TI**

**Centre de Formation**

Etablissement Secondaire inscrit au RCS de TOURS

012 rue Louis ARNAUD

26720 PIERRELATTE

Capital de 2 000 000 €

SIREN 388 035 107 - APE 8559A

Tel : 04 91 29 18 10 - Fax : 04 75 92 30 35

# FEUILLE D'ÉMARGEMENT STAGIAIRE

REF.: A 3710 FCO 040 IND B

N° de session : 26234427PH

Lieu de réalisation : ONET  
TECHNOLOGIES TI - Antenne de  
Pierrelatte

Intitulé de la formation :  
Passerelle Prévention des  
Risques de niveau 1 - Option  
Cycle du Combustible (CC)

Durée 14 heures



Nom : BOUKHCHACHA

Prénom : YOUSSEF

Né(e) le : 10/08/1998

A : /

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Téléphone : /

E-mail :

Entreprise : IP - INTERIM PLACEMENT 4

Agence de : /

Par ma signature, j'atteste avoir suivi la formation ci-dessus nommée.


Par ma signature, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Par ma signature, je reconnais avoir été informé que je serai filmé sur Chantier-École.

Jour	Début	Fin	Durée	Visa Stagiaire	Visa Formateur
01/06/2026	08:30	12:00	03:30		
01/06/2026	13:30	17:00	03:30		

Jour	Début	Fin	Durée	Visa Stagiaire	Visa Formateur
02/06/2026	08:30	12:00	03:30	VB.	JMV —
02/06/2026	13:30	17:00	03:30	VB.	JMV —

Par ma signature, je reconnais avoir dispensé la formation ci-dessus nommée

Nom	Prenom	Dates d'animations	Visa formateur
VAISSIERE	JEAN MARIE	Du 01/06/2026 au 02/06/2026	JMV —
BRABANT	THOMAS	Du 02/06/2026 au 02/06/2026	

Je soussignée, Anne-Laure MINAND, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ONET TECHNOLOGIES TI,

Atteste que **YOUSSEF BOUKHCHACHA**, de l'entreprise IP - INTERIM PLACEMENT 4,

a suivi l'action de formation

*Passerelle Prévention des Risques de niveau 1 - Option Cycle du Combustible (CC),*

sur la session n°26234427PH,

Nature de l'action concourant au développement des compétences : action de formation.

qui s'est déroulée en Présentiel du 01/06/2026 au 02/06/2026

pour une durée de : 14:00 heures,

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, ONET TECHNOLOGIES TI s'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à PIERRELATTE, le 02/06/2026.

Anne-Laure MINAND – Responsable Formation

**ONET TECHNOLOGIES TI**

**Centre de Formation**

Etablissement Secondaire inscrit au RCS de TOURS

017, rue LOUIS HILAIRE

36720 PIERRELATTE

Capital de 2 000 000 €

SIRET : 388 035 107 00290 - APE 8559A

Tel. : 04 75 92 30 30 - Fax : 04 75 92 30 35



# CERTIFICAT DE STAGE

N° **PCC2623090015PH**

Je soussignée, Anne-Laure MINAND, responsable de la

**FORMATION AUX PERSONNELS INTERVENANT DANS DES ETABLISSEMENTS  
COMPORTANT AU MOINS UNE INB OU UNE INSTALLATION INDIVIDUELLE DANS LE  
PERIMETRE D'UNE INBS**

Certifie que Monsieur **YOUSSEF BOUKHCHACHA**,

A suivi l'intégralité du stage

**Passerelle Prévention des Risques de niveau 1 - Option Cycle du Combustible (CC)**  
Qui s'est déroulé à PIERRELATTE

En langue française.

Session N°26234427PH du 01/06/2026 au 02/06/2026 (14:00 heures) et a obtenu un avis  
**FAVORABLE** à l'issue de la validation des acquis.

Ce stage est conforme aux cahiers des charges, CEFRI/REG-C-0206, CEFRI/SPE-F-0402,  
CEFRI/SPE-F-0405 et CEFRI/SPE-F-0415 aux indices applicables.

Conformément à la spécification CEFRI F le stagiaire a porté l'appareil de protection des voies  
respiratoires filtrant durant cette formation.

**Certificat valable 3 ans jusqu'au 02/06/2029 , délivré pour valoir ce que de droit**

Numéro de certificat CEFRI 015F valable jusqu'au 30/04/2027.

Fait à PIERRELATTE, le 02/06/2026

**ONET TECHNOLOGIES TI**

**Centre de Formation**

Etablissement Secondaire inscrit au RCS de TOURS

212, rue Louis-BILLARD

26700 PIERRELATTE

Capital de 2 000 000 €

SIRET : 38383510200290 - APE 8552A

Tél. : 04 91 92 30 10 - Fax : 04 75 92 30 35

*Centre de Formation*

**Durée**

2.00 jour(s)  
14:00 heures

**Public**

Tout personnel d'exécution devant intervenir dans certains lieux où il est susceptible d'être exposé à l'action des rayonnements ionisants alpha, bêta, gamma, neutrons, de la branche Cycle du Combustible.

**Objectifs de la formation**

Se situer au sein de l'établissement et de l'organisation de l'exploitant. Évaluer les conséquences des risques radiologiques Entrer/Sortir de zones Réglementées. Opérer en zones réglementées Prévenir les risques.

**Programme**

- Accueil des stagiaires
- Présentation de l'exploitant
- Étude de cas
- Mise en situation sur Chantier école
- Adaptation du contenu en fonction de acquis des stagiaires observés lors de l'étude de cas et de la mise en situation sur chantier école
- Retour d'expérience sur les chantiers nucléaires
- Les évolutions techniques, matérielles et en matière de prévention
- Rappel sur les spécificités et attentes de l'exploitant
- Validation des acquis théoriques
- Validation des acquis en situation
- Synthèse et bilan de la formation

**Méthodes et supports**

- Salle de formation équipée
- Chantiers-écoles CEFRI
- Support de formation remis à chaque stagiaire
- Pédagogie par objectifs, définis par le cahier des charges CEFRI

**Prérequis**

- Maîtrise de la langue d'enseignement
- Certificat PR1 d'une autre option datant de moins de 3 ans et 6 mois
- Se munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) en cours de validité

**Modalités d'évaluation**

Validation des Acquis Théoriques (VAT) par QCM de 40 questions.  
Validation des Acquis en Situation (VAS) selon 20 critères.

**Critères de réussite**

Le certificat Prévention des Risques de Niveau 1 – Option Cycle du Combustible est délivré si :

- note  $\geq$  à 15/20 à la VAT

Pour une note  $\geq$  à 8/20 et  $<$  à 15/20 ainsi qu'une VAS réussie, le stagiaire se verra proposer une nouvelle VAT.

- note  $\geq$  à 14/20 à la VAS